

Déjà demain



VISSMANN

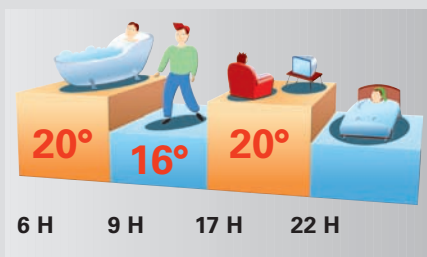
climat d'innovation

Chauffage, Energies Renouvelables, Climatisation,
choisissez la meilleure solution : Viessmann, naturellement !

Basse température fioul ou gaz : un chauffage adapté et économique pour votre confort !

Le chauffage et l'eau chaude sanitaire pèsent 85 % des dépenses d'énergie d'un logement.

Dans un contexte économique où les prix de l'énergie ne cessent d'augmenter, le chauffage prend une part importante dans le budget d'une famille. Choisir aujourd'hui une solution pour votre confort en chauffage et en eau chaude sanitaire n'est donc pas un acte anodin, ni pour votre budget, ni pour la planète. Dans ce contexte il faut déjà penser à demain : innover et intégrer dans votre quotidien de nouvelles technologies telles que les chaudières à basse température fioul ou gaz, favorables aux économies d'énergies et à l'environnement.



Avec une régulation programmable Viessmann, agissez selon vos souhaits et chauffez malin : voici un exemple de programmation journalière simple, en fonction des heures d'occupation de votre habitation.



Vitola 200, la base d'une chaleur agréable.

Principe de la basse température

Une chaudière fioul ou gaz basse ou très basse température est capable de moduler son fonctionnement avec une température d'eau de chaudière pouvant osciller de 20°C à 75°C, alors qu'une chaudière traditionnelle doit toujours fonctionner au même régime (70-80°C) quelle que soit la température extérieure. Cette technologie permet de réduire de façon évidente votre consommation. Lorsqu'il fait très froid à l'extérieur, la chaudière peut naturellement fonctionner à de plus hautes températures si nécessaire.

Votre installateur et Viessmann vous proposent 5 avantages décisifs !

- Des conseils pertinents et un diagnostic personnalisé pour une solution de confort "sur mesure"
- Viessmann Finance : un financement adapté à vos envies pour concrétiser à coup sûr votre projet
- Un crédit d'impôt (cf Loi de Finances), des primes régionales et locales, un taux de TVA réduit... : seule une installation réalisée par un professionnel permet de bénéficier de tous ces avantages, sous certaines conditions !
- Jusqu'à 50% d'économies d'énergie et plus grâce à une installation moderne et performante
- Le respect de l'environnement grâce aux Energies Nouvelles et Renouvelables et à la basse température

N'hésitez pas à contacter votre installateur conseil Viessmann !

N'attendez plus, nos solutions d'aujourd'hui sont déjà celles de demain !



Installation "ancienne"

- Pavillon de 150 m² construit entre 1975 et 1985, correctement isolé, habité par une famille de 4 personnes
- Chaudière de + de 15 ans avec production d'eau chaude intégrée, mais sans régulation et avec radiateurs classiques sans robinets thermostatiques
- Consommation annuelle approximative pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire : 40.000 kWh

Solution de modernisation

Economies réalisées

	<p>Investissement</p> <p>Chaudière fioul basse température Vitola 222, 18 kW, avec ballon émaillé intégré de 150 litres, régulation en fonction de la température extérieure et brûleur Vitoflame 200</p> <p>Prix public chaudière : TVA 5,5% : 4 378 € TTC* (contre 4 963 € TTC* avec la TVA à 19,6%)</p>	<p>Crédit d'Impôt</p> <p>25%** régulation</p> <p>15%** chaudière basse température</p> <p>+</p> <p>TVA 5,5%</p> <p>+</p>	<p>763€</p> <p>585€</p>
	<p>Utilisation</p> <p>Consommation annuelle de fioul : 28 000 kWh soit 1 932 € TTC*</p>	<p>Consommation annuelle -30 %</p>	<p>828€</p>

**Un investissement
doublement rentabilisé et
amorti en moins de 4 ans !**

=
2 176€_{TTC}
d'économies la 1^{ère} année

puis **828 € TTC** à partir de la 2^{ème} année

Cet exemple est construit sur la base de valeurs habituellement constatées. Une évaluation plus précise des économies d'énergie réalisables nécessite une étude individuelle par votre installateur de chauffage.

Coûts des énergies : fioul sur une base de 0,069 €/kWh (tarif C1, 10/2007)

Source : <http://www.industrie.gouv.fr/energie/statisti/pegase.htm> - * Prix public et hors main-d'œuvre au 02/2008, sous réserve de modification. ** Selon modalités de la Loi de Finances 2008.

VIESSMANN